

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 13 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 du mois de janvier à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal le 8 janvier 2026.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints, Jean Pierre BUERBA, Jean-Laurent PEREZ, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Jean-Baptiste GRANGE, Raphael BENOIT.

ABSENTS EXCUSES

Anne DUNAN procuration à Nadine DESMARAIS

Anne-Laure JEAN BAPTISTE procuration à Raphaël BENOIT

Jean-Philippe DELARUE

Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Kate MARIE est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **9 décembre 2025**.

Le compte rendu du conseil municipal du **9 décembre 2025** est approuvé à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET – EAU/ASSAINISSEMENT (02-2026)

Monsieur le Maire indique au conseil municipal l'obligation de modifier la prévision budgétaire 2025, pour permettre le règlement de dépenses sur le budget de l'eau et assainissement. L'équilibre global du dit budget n'est pas modifié.

DECISIONS MODIFICATIVES		
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 011 Charge à caractère général <ul style="list-style-type: none">• 6061 Fournitures non stockables• 61523 Réseaux• 622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires• 62878 Remboursement de frais à des tiers	+ 2 400 € + 2 691 € + 356 € + 114 €	
Chapitre 014 Atténuations de produits <ul style="list-style-type: none">• 701249 Reverst redevance agence de l'eau• 706129 Reverst redevance modernisation agence de l'eau	- 4 157 € - 1 404 €	

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal :

- Accepte les modifications budgétaires présentées ci-dessus.
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de ces décisions.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau